

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/93

Interdiction de stationnement,
Autorisation de stationnement,
Occupation du domaine public,

Du mercredi 12 Février 2025
Au mercredi 27 Aout 2025.

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la rénovation des
annexes de la gare, il est nécessaire d'occuper les
emprises, et d'interdire le stationnement au droit
du 1 Place de la Gare.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant au droit du 1 Place de la Gare du mercredi 12 Février 2025 au mercredi 27 Aout 2025.

Article 2 : L'autorisation est donnée à l'entreprise **EURODEM Démontage**, d'occuper les emprises pour permettre la rénovation des annexes de la Gare, du mercredi 12 Février 2025 au mercredi 27 Aout 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : L'entreprise est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 5 : Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 12 FEV. 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,


Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire



Publié sur le site de la Collectivité le : 12 FEV. 2025
Et notifié à l'intéressé le :

12 FEV. 2025